

Mon voisin " ne sent pas la rose"

Les recherches dans les archives réservent parfois des surprises amusantes.
Dans les archives de la mairie de Divonne (série 5 I 3), j'ai trouvé ces lettres au sujet d'un conflit de voisinage .

1ère lettre

Sous Préfecture de Gex

Gex le 20 juin 1908

Le Sous-Préfet à monsieur *le maire de Divonne*

" J'ai appelé votre attention ,à différente reprises ,sur une porcherie située sur la propriété de l'établissement des bains route d'Arbère, en vous invitant à mettre en demeure le propriétaire de cette porcherie de se munir de l'autorisation préfectorale. Dans le cas où l'intéressé ne serait pas encore en possession de cette autorisation, je vous prie de vouloir bien lui faire remettre les instructions ci-jointes. "

Le sous-Préfet

2 ème lettre Quelques années plus tard, de monsieur Hotellier

Divonne les Bains le 22 juin 1911

" Monsieur le maire

Messieurs les conseillers

Je viens présenter devant votre assemblée une réclamation à laquelle la simple pudeur, le moindre escient de l'intéressé aurait du faire justice depuis longtemps.

Il est à peine croyable que dans une ville comme Divonne, la plus coquette, la plus propre, la plus élégante de nos cités gessiennes il existe une porcherie habitée pendant la meilleure des saisons au centre de la ville, à cent cinquante mètres de la principale place publique, celle des 4 vents.

Je suis venu passer un mois pour profiter de mon jardin; tous les soirs je suis embaumé par l'odeur de ces illustres pensionnaires .Le fait est de notoriété publique, personne ne le nie, mais personne n'ose se plaindre .

Monsieur le directeur des Bains si soucieux du confort, de l'hygiène, qui les pousse jusqu'aux derniers raffinements pour ses chers hôtes, n'hésite pas à empester les voisins par ces émanations d'écurie. Qu'importent les voisins.

J'ai fait des démarches amicales, j'ai adressé une plainte régulière à Mr le préfet en 1906 (dont je tiens une copie à votre disposition). Six années d'attente de promesses jamais réalisées prouvant ma longue patience et mes intentions de bon voisinage.

Aujourd'hui, j'ai assez attendu. Je suis las des promesses; je viens vous demander des actes.

Je fais appel à votre dignité, à votre justice, à la loi, pour le bon renom de votre gracieuse cité et pour le bien-être de tout le quartier.

Si j'étais un pauvre laitier et que j'adosse une écurie de vingt porcs à l'établissement des bains!!! Hélas ! Je n'aurais pas 24 heures pour maudire mes juges.!

Je sais que mes premières démarches de 1906 ont disparu, étouffées par des influences aussi hautes qu'inconnues.

Je compte sur vous messieurs pour rester sourds à toute les compromissions et veiller à l'application pure simple et surtout constante de la loi d'hygiène communale et municipale.

Je me permets d'attirer votre attention sur le jeu de cache-cache qui consiste à ne mettre qu'un porc pendant 8 jours pour simuler légalité au moment voulu, d'augmenter progressivement pour atteindre dix à 20 porcs, le nombre croissant en raison directe des résidus culinaires de l'établissement . Je sollicite de votre autorité la suppression complète et surtout définitive de ces odorants voisins .

Tout le quartier s'en plaint, sous le manteau de la cheminée; mais personne n'ose rien dire ,s'attache le grelot et je consens à être le bouc émissaire.

Je ne puis que regretter qu'il n'y ait pas de la part de l'administration des eaux non seulement un sentiment de haute convenance et de conscience du bien-être d'autrui mais du respect des voisins et de la loi sans qu'il soit besoin d'en venir à cette extrémité légale mais nécessaire voire urgente de procès-verbal.

Confiant en votre diligence et votre équité pour résoudre au plutôt cette question d'une façon définitive, rapide et surtout constante, je vous prie d'agréer messieurs mes respectueuses salutations.

N..B. je vous demanderai qu'il soit laissé traces dans les délibérations du conseil de ma réclamation si la loi l'autorise. "

"Répondu le 24 que satisfaction serait donné sous le huitaine "

Généalogie de la famille Hotellier

Auguste Hotellier est né en Alsace à Niffer (Haut-Rhin) le 17 09 1869.

Ses parents quittent l'Alsace (annexée en 1871) et s'installent dans la commune de Plainpalais (Genève).

Devenu médecin à Bellegarde ,

il se marie le 09 02 1902 avec Joséphine Marie Marguerite Branchu, fille de Ferdinand Branchu* et de Jeanne Marie Roland .

Il meurt à Divonne le 20 04 1912

Son fils Jean Louis (1904-1977) avait conservé la maison de ses grands parents à Divonne les Bains, rue Voltaire .

* Ferdinand Branchu a été maire de Divonne de 1888 à 1903.

Jacques Pierron